DÉCISION SUR L'INSTITUTION DE LA JOURNÉE DU 3 AVRIL DÉDIÉE A LA RENAISSANCE AFRICAINE
Doc. Assembly/AU/17(XV) Add.3

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport présenté par la République du Sénégal sur l'institution de la Journée du 3 avril dédiée à la Renaissance culturelle africaine ;

2. **FÉLICITE** le Président de la République du Sénégal, M. Abdoulaye Wade, de tous les efforts et initiatives entrepris en vue de promouvoir le renouveau du continent ;

3. **ACCUEILLE**, en ce sens, avec satisfaction l'édification du Monument de la Renaissance africaine et son inauguration le 3 avril 2010 ;

4. **DÉCIDE** de célébrer le 3 avril de chaque année la journée de la Renaissance culturelle africaine à travers tout le continent ;

5. **INVITE** tous les États membres ainsi que la Commission à promouvoir la célébration de cette Journée et à assurer sa large diffusion auprès des populations africaines.

Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda),le 27 juillet 2010

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Assembly Collection

2010

Decision on the Institution of 3 April As African Cultural Renaissance Day Doc. Assembly/Au/17 (Xv) Add.3

The Assembly

The Assembly

http://archives.au.int/handle/123456789/1211

Downloaded from African Union Common Repository